



JUSTICE

Un audit épingle laF édération des usagers en psychiatrie

CÉCILE BEAULIEU | 27.03.2010, 07h00

Comptabilité hasardeuse, opacité dans l'utilisation des subventions, luttes de pouvoir, suspicion de salariés fictifs... Les doutes pèsent sur la Fnapsy, la Fédération nationale des associations d'usagers en psychiatrie. Créée en 1992, la structure subventionnée par le ministère de la Santé, installée rue du Général-Bertrand (VIIe), regroupe une soixantaine d'associations françaises d'usagers des services de psychiatrie. Elle est, à ce titre, l'unique interlocuteur des pouvoirs publics, et perçoit chaque année quelque 250 000 € de subventions, pour faire entendre la voix des patients, par le biais de colloques et de formations, notamment.

Seulement voilà : en 2008, le doute s'installe quant à la gestion de la Fnapsy et l'une des associations adhérentes de la fédération fait part de ses interrogations à l'Igas (Inspection générale des affaires sociales). Immédiatement, un audit est commandé au cabinet Mazars pour le compte du ministère de la Santé... Et ses conclusions, déposées en 2009, sont alarmantes. « D'après les contrôles effectués, soulignent les auditeurs, les comptes ne sont ni réguliers ni sincères et sont très loin de donner une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'association. » Au fil des soixante pages du rapport, les enquêteurs pointent d'étranges tours de passe-passe dans la comptabilité, sans toute fois mettre en cause la bonne foi des responsables. Les subventions, lorsqu'elles ne sont pas utilisées intégralement, ne sont pas non plus, comme c'est la norme, comptabilisées comme bénéfices ni remboursées. Des membres de la famille de la directrice de la fédération, Claude Finkelstein, apparaissent dans l'organigramme, sans que l'on sache s'il s'agit de salariés ou de bénévoles, ni quel rôle leur incombe.

Une action en justice

Au vu des résultats de l'audit, le GIA (Groupe information asiles) qui lutte pour faire entendre la voix des patients en psychiatrie, a décidé de porter l'affaire en justice. Au civil, dans un premier temps, le 8 avril, en référé devant le tribunal de Paris, tout en se réservant la possibilité de porter plainte au pénal pour « prise illégale d'intérêt ».

« Nous voulons que soient produites les pièces statutaires de la Fnapsy pour y voir plus clair, et analyser le mode de fonctionnement de la fédération, souligne André Bitton, le président du GIA. LaFnapsyest composée d'une imbrication de structures opaques et plus ou moins nébuleuses, où se mêlent goût du pouvoir et manipulation d'argent. Il est nécessaire d'avoir des précisions. »

Les dirigeants de la Fnapsy, eux, crient au harcèlement judiciaire, balayant d'un revers demain les soupçons qui pèsent sur leur gestion. « Notre comptabilité n'est pas parfaite, reconnaissent-ils, mais nous préférons l'action à la tenue des comptes ! Si notre fédération apparaissait comme bénéficiaire, nous ne serions plus subventionnés et ce serait notre mort. »

Quant à l'emploi de membres de sa famille, la présidente l'affirme à ses détracteurs : il s'agirait de bénévoles, agissant gracieusement pour la fédération. La procédure engagée par le GIA permettra peut-être d'en savoir plus sur le fonctionnement de la Fnapsy.

Le Parisien

Droits de reproduction et de diffusion réservés - Copyright LE PARISIEN 2010